

## **EOS Imaging**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2011

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

Lydia BOURGEOIS  
106, rue Cardinet  
75017 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **EOS Imaging**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## **Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée au cours de l'exercice 2010 et qui n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2010.

### **Convention d'aide à l'élaboration d'un plan d'action interne et externe entre votre société et M. Philippe Whithead, administrateur de votre société**

#### ***Nature et objet***

Rémunération de M. Philippe Whithead sur une période de dix-huit mois relative à l'élaboration d'un plan d'action interne et externe, visant à préparer l'évolution du capital de votre société nécessaire à sa croissance, et assister votre société dans la mise en place de ce plan.

#### ***Modalités***

Facturation trimestrielle des prestations exécutées donnant rémunération sous forme d'honoraires de € 10.000 hors taxes par trimestre.

Cette convention étant intervenue le 13 décembre 2010, une rémunération complémentaire de € 1.870 sera allouée pour couvrir la période échue en 2010.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de € 41.870.

## **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **1. Avec la société EOS Image Inc. (anciennement Biospace radiologie Quebec Inc)**

#### ***Nature et objet***

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux opérations suivantes :

- refacturation de frais de prestations d'animation, de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Image Inc.
- gestion de la trésorerie disponible des deux sociétés entre elles.
- copropriété de la convention de recherche signée avec ETS Montréal et la SERAM au titre de laquelle ces deux sociétés développent ensemble une technologie de reconstruction tridimensionnelle du système ostéo-articulaire à partir de vues planes, votre société et EOS Image Inc. ayant sur cette copropriété un droit d'exploitation exclusif. Co titulaire de la licence d'exploitation, EOS Image Inc. a cédé au profit de votre société les droits qu'elle détient au titre de la licence, en sorte que votre société devienne seule licenciée à titre principal sur la technologie développée, et en contrepartie votre société a concédé à EOS Image Inc. une sous-licence du droit d'exploitation de cette technologie pour le territoire canadien.

### **Modalités**

Durée : cette convention a été conclue pour une durée indéterminée

Prestations de service et d'assistance : refacturation aux coûts directs engagés (salaires et charges sociales inclus au prorata du temps passé) plus 5 %.

Gestion de la trésorerie : les avances de trésorerie seront consenties et acceptées moyennant un taux d'intérêt légal (EURIBOR 3 mois plus 0,5 %), payables au 31 décembre de chaque année et non capitalisables. Le remboursement de ces avances pourra être demandé à tout moment par le prêteur sous réserve du respect d'un préavis de huit jours.

Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 11.834 au titre des management fees et de € 18.555 correspondants aux intérêts sur l'exercice 2011.

## **2. Avec la société EOS Imaging Inc. (anciennement Biospace USA)**

### **Nature et objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux prestations d'animation, de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Imaging Inc. :

- Les prestations de direction générale et/ou financière, d'assistance dans le domaine administratif, comptable et/ou en matière de contrôle de gestion seront facturées au coût direct (coût du personnel, salaires et charges sociales) auquel sera affectée une majoration de 5 %.
- La gestion de la trésorerie dont la rémunération des avances se fera au taux d'EURIBOR 3 mois plus 0,5 %.

### **Modalités**

Durée : elle se renouvellera annuellement pour une durée de un an par tacite reconduction.

Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 56.287 au titre des management fees et de € 76.735 correspondants aux intérêts sur l'exercice 2011.

## **3. Avec la société EOS Imaging GmbH (anciennement Biospace Med GmbH)**

### **Nature et objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités applicables aux prestations d'animation et de gestion politique, commerciale et administrative, fournies par votre société à EOS Imaging GmbH, étant entendu que chacune de ces deux sociétés conservera la pleine et entière liberté et responsabilité de la direction, de la gestion et de l'exploitation de son entreprise.

Pour son exécution, cette convention prévoit la mise à disposition de M<sup>me</sup> Marie Meynadier, d'une personne qui assurera les prestations de direction administrative et financière, de M<sup>me</sup> Jessica Rivoal celles d'assistance administrative et de secrétariat et de M<sup>me</sup> Sabrina Ferrand pour les prestations comptables.

En outre, la présente convention organise la gestion de la trésorerie disponible des deux sociétés entre elles.

#### **Modalités**

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle pourra être résiliée par l'une des parties à la fin d'une année comptable, en respectant un préavis de six mois.

En contrepartie des prestations effectuées par les personnes mentionnées ci-dessus, votre société percevra une rémunération s'élevant aux coûts directs engagés par ladite société pour l'exécution desdites prestations (coût du personnel, salaires et charges sociales inclus, affecté à la réalisation de cette mission au prorata du temps effectivement passé).

Pour l'exercice 2011, ce temps est estimé à 1 % du temps total.

Gestion de trésorerie : les avances de trésorerie seront consenties et acceptées moyennant un taux d'intérêts légal (EURIBOR 3 mois plus 0,5 %). Les intérêts sont payables au 31 décembre de chaque année et ne sont pas capitalisables.

Votre société a enregistré au titre de cette convention un produit de € 5.917 au titre des prestations refacturées et un produit de € 665 correspondants aux intérêts relatifs à la gestion de trésorerie.

#### **4. Avec M. Stéphane Sallmard**

##### ***Nature et objet***

Utilisation des compétences de M. Stéphane Sallmard en qualité de conseiller dans les domaines suivants :

- participation à des réunions et échanges avec les partenaires financiers de votre société ;
- conseil auprès de l'équipe de direction et du conseil d'administration sur les opérations et la stratégie de votre société ;
- discussion et négociation avec les sociétés potentiellement partenaires de votre société ;
- préparation et suivi des réunions du conseil d'administration.

##### ***Modalités***

Durée : cette convention a été conclue pour une durée indéterminée et a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2008.

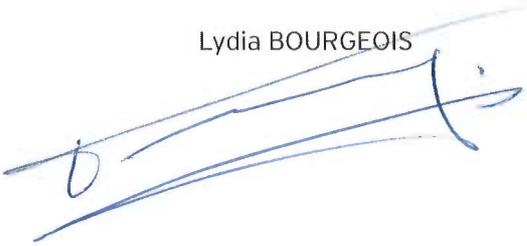
En contrepartie de la réalisation des prestations et de l'engagement de non concurrence, votre société versera à M. Sallmard € 4.000 hors taxes par mois calendaire (mois d'août exclu) correspondant à, au minimum, quatre journées de consultance par mois, et € 24.000 hors taxes pour les prestations associées aux réunions du conseil d'administration durant l'année calendaire (une dizaine par an).

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de € 66.000 hors taxes sur l'exercice.

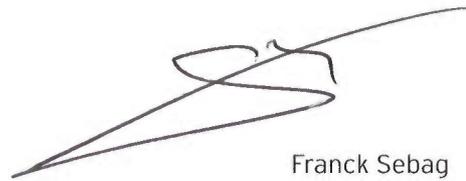
Paris et Paris-La Défense, le 6 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

Lydia BOURGEOIS



ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag